

7 juillet 2009,  
Maison des Sociétés à Arras

# Les Ateliers-Débats du Cerdd



Circuits courts  
alimentaires durables

**Quelles coopérations locales ?  
Quelles synergies sociales ?**  
*Expériences & acteurs*

## Actes 2

*Mots clés :*

*VARIABILITÉ DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET SAISONNALITÉ*

*MAINTIEN DE LA RURALITÉ EN LIMITE DE PÉRI-URBANISATION*

*CIRCUITS DE DISTRIBUTION LOCAUX, INDÉPENDANCE ET CONFORT DE VIE DE L'EXPLOITANT*

*RESTAURATION : LE GOÛT DU TERROIR VALORISÉ PAR LES CIRCUITS COURTS*

*VALEURS AJOUTÉES SOCIALES DES PROJETS DE CIRCUITS COURTS : DE L'INSERTION À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE*

*En région Nord-Pas de Calais, depuis la première AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) créée en 2007, quatorze autres projets similaires ont vu le jour, sans compter les autres projets de vente directe, les groupements d'achats, des héritages qui connaissent aujourd'hui un nouvel essor... que ce soit à l'initiative de particuliers, d'agriculteurs ou d'élus locaux. Mais pas sans heurts : outre le déficit de terrains pour l'installation, la recherche parfois longue d'un producteur, le rapprochement de ces trois catégories d'acteur, s'il est toujours satisfaisant pour l'ensemble des protagonistes, n'en reste pas moins un processus à organiser. En tenant compte, en particulier, des particularités du monde agricole... Car les agriculteurs sont de plus en plus confrontés à la disparition de terres agricoles sous la pression des projets urbains ou économiques.*



# Quand la diversité des acteurs fa *Leur rapprochement crée la richesse !*

2

L'agriculture a depuis toujours une place importante dans l'économie de son territoire, dans le patrimoine local, dans la construction et l'entretien des paysages, dans la vie rurale en général... Et les circuits courts permettent de pérenniser ce rapport au territoire et de multiplier les liens qui les unissent : de véritables projets de développement local ancrés dans le territoire, avec l'ensemble des vertus qui s'ensuivent, de la santé à l'emploi local ou au tourisme. La réalisation de circuits courts alimentaires durables est une voie pour redynamiser le territoire... en embrassant des enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

La coopération entre le monde agricole et le territoire, la compréhension commune et des objectifs partagés entre les différents acteurs sont essentiels pour développer les circuits courts et créer ainsi les synergies locales indispensables à leur réussite. C'est de cette coopération que germent la plus-value et les opportunités offertes par ces projets, souvent incubateurs de nouveaux développements pour le territoire et ses habitants.

Les échanges de l'Atelier-Débat dédié aux coopérations locales et synergies sociales du 7 juillet 2009 vous en offriront un aperçu, une démonstration, autour des grandes problématiques qui suivent :

- **Quelle coopération entre le monde agricole et les acteurs du territoire pour la mise en œuvre d'un projet de circuit court ?**
- **Quelles sont les réalités de l'agriculture de proximité ?**
- **Quel rôle du territoire auprès du monde agricole, et réciproquement ?**
- **En quoi ces projets répondent à une demande citoyenne et peuvent faire face aux problématiques sociales du territoire ?**
- **Quels sont les effets vertueux et les perspectives qu'ouvrent ces projets ?**

# LES INTERVENANTS

## it la diversité des projets...

Les différentes initiatives présentées au cours de cette rencontre, seconde à être consacrée à cette thématique des Circuits courts (vous pouvez également vous procurer sur [www.cerdd.org](http://www.cerdd.org) les Actes de la rencontre de décembre 2008), sont complémentaires par leur portage et la variété des modes opératoires : AMAP, Jardin de Cocagne, guides des producteurs et des restaurateurs, ou encore étude de variabilité des coûts des denrées alimentaires...

Ces initiatives démontrent, ensemble, la pertinence et la force d'un mouvement issu de la société civile et enrichi par les acteurs agricoles et territoriaux.

### avec la participation de :

GÉRARD BARBIER, UFC QUE CHOISIR

L'UFC - Que Choisir Région Nord-Pas de Calais s'est interrogé sur les circuits courts alimentaires. Suite à cette réflexion des actions ont été engagées pour informer les consommateurs sur la saisonnalité et la production locale.

OLIVIER GAYA, CONSEILLER MUNICIPAL ÉLU À TRESSIN

Les élus de Tressin s'attellent, face à la pression foncière de la métropole lilloise, à préserver le caractère rural de leur commune par la mobilisation de tous les acteurs (élus, citoyens, agriculteurs). La création d'une AMAP à Tressin entre en résonance avec de nouveaux projets de circuits courts, en voie de déploiement à l'échelle d'une partie de l'intercommunalité.

MICHEL THELLIER, AGRICULTEUR À GRAND RULLECOURT

Après avoir fait de l'élevage hors sol de lapins, Michel Thellier décide au début des années 1990 de s'orienter vers l'agriculture paysanne : maraîchage, puis, élevage de volaille en circuit fermé. Il a retrouvé la liberté et l'autonomie dans son activité professionnelle en sortant du système conventionnel. En vendant ses produits sur les marchés et à travers Al'terre Circuits, il a l'occasion de sensibiliser le public à la qualité de ses produits.

PHILIPPE PILYSER, VHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DES MOULINS DE FLANDRE

Le Pays des Moulins de Flandre s'est engagé dans divers projets de circuits courts, dans l'objectif de (re)connaître et de valoriser l'agriculture de proximité et les produits locaux du territoire. Un guide des produits du Pays, puis une opération « Assiettes du Pays des Moulins de Flandre », ont engagé une collaboration entre les producteurs et les restaurateurs locaux.

DOMINIQUE HAYS, DIRECTEUR DU CHÊNELET

Dans sa mission de réinsertion sociale, la première activité du Chênelet est consacrée à la production de légumes biologiques, selon la démarche du Réseau Cocagne. Le jardin emploie des personnes sous Contrat d'Avenir, en vue d'un nouveau parcours social et professionnel. Le projet Terre d'opale s'ancre dans le même principe, mais en regroupant plusieurs agriculteurs bio. Il facilite ainsi les économies d'échelle et la mutualisation des moyens. Par ailleurs, le Chênelet s'est engagé dans la lutte contre le dénuement alimentaire des personnes en difficulté par l'éducation à la diversité alimentaire et à une consommation responsable.

## Gérard Barbier, délégué régional, UFC - Que Choisir de l'Artois

La variabilité des coûts en circuits de distribution classique plaide en faveur de la saisonnalité et de la réduction du nombre d'intermédiaires

*L'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir est une association créée en 1951. Elle a pour objectif de défendre les intérêts des consommateurs dans différents domaines (santé, logement, transport, alimentation...). Elle se présente comme fédératrice des attentes et besoins des consommateurs afin de faire pression sur les différents acteurs (industriels, grande distribution, fournisseurs de service, etc.). L'UFC-Que Choisir agit, notamment en justice, pour faire valoir les droits des consommateurs.*

Au niveau régional, l'UFC est composée de 8 associations organisées en fédérations et regroupe 85 000 adhérents. Le territoire d'action de l'UFC - Que Choisir de l'Artois s'étend lui autour d'Arras, Lens et Béthune.

En 2007, l'association régionale commence un vaste travail sur la saisonnalité des produits alimentaires. Financée par le Conseil Régional, cette étude a été menée sur 2 ans, mobilisant une centaine de bénévoles et générant plus de 35 000 données prélevées dans les rayons et sur les étals (grandes et moyennes surfaces, marchés locaux).

**« Une consommation durable ne peut pas être dissociée du cycle naturel. »**

Différents produits (légumes, fruits, produits de la mer) ont été analysés. Le premier constat réside dans la différence de prix, selon les lieux de vente et la saisonnalité des produits. Le coefficient du prix sur la fraise a pu varier de 2 à 15 selon la saisonnalité, son origine (locale, française ou plus lointaine) et son mode de commercialisation (vente à la ferme, marché, grande distribution).

Ce travail sur la saisonnalité a porté la réflexion vers d'autres domaines comme la santé, l'emploi, le développement durable, l'économie, la qualité gustative. Ce qui a permis à l'association de consommateurs de se créer un réseau important et de rencontrer les acteurs des filières concernées.

Plusieurs constats sont ressortis de ce travail, et sont portés à la connaissance du public.

- Pour une consommation respectant les cycles naturels, la question de la **saisonnalité des produits de consommation doit être remise au centre des intérêts des consommateurs.**
- L'évolution générale des systèmes de production alimentaire tend à **réduire l'offre de variétés fruitières et légumières, mais aussi à gommer les spécificités gustatives** au nom de la consommation de masse. Il est important que les consommateurs retrouvent le plaisir de l'attente avant de déguster le produit de saison, là où les services marketing préfèrent s'affranchir des contingences saisonnières.

Si les consommateurs changent leurs habitudes alimentaires, ils peuvent alors changer leur impact sur l'environnement notamment en consommant des produits locaux et de saison - les produits consommés hors saison proviennent généralement de pays lointain ou alors sont produits hors sol et sous serre chauffée, voire avec force pesticides (exemple des serres espagnoles...) et avec un bilan carbone ainsi particulièrement explosif ! Vérifier l'origine du produit doit ainsi devenir un réflexe santé et citoyen pour les consommateurs.

Il est urgent de redécouvrir les richesses et les potentiels de nos territoires, de maintenir une production locale par la commercialisation en circuit court. **L'agriculture de proximité est gage de viabilité économique pour le territoire.**

**Le transport des produits alimentaires représente plus du tiers du transport de marchandise dans le monde. Entre 1980 et 2005, les échanges mondiaux des fruits et légumes ont été multipliés par 8. La saisonnalité joue un rôle très important : un concombre acheté en été aura nécessité 0,3 litre de carburant contre 1,2 litre en hiver. Tandis que ses qualités gustatives et nutritives seront (presque) incontestablement amoindries...**

**Éclairage : saisonnalité et consommation de pétrole**

## Olivier Gaya, conseiller municipal, commune de Tressin (LMCU)

### Préserver la ruralité de la commune

**Tressin, commune péri-urbaine de 1300 habitants à proximité de Villeneuve d'Ascq, voit depuis quelques années la pression foncière générée par le développement de la métropole lilloise s'accroître. La volonté de préserver le caractère rural de la commune, qui s'inscrit pleinement dans les enjeux du développement durable, s'est exprimée lors des dernières élections municipales. Au lendemain des élections, les nouveaux élus de la commune se mobilisent pour sensibiliser la population, trouver l'espace foncier nécessaire avec la coopération de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)**



Un certain nombre d'élus locaux souhaite maintenir l'activité agricole sur la commune dans un contexte où les lotissements d'habitation et les Zones d'Activités s'imposent comme l'obligatoire destination des terres péri-urbaines. Ce modèle, vieux de plusieurs dizaines d'années incite les propriétaires fonciers

à vendre, année après année, leurs parcelles en terrain constructible. 30 à 40% des terres communales sont encore cultivées, mais si l'artificialisation de ces terres devenait réalité, le foncier dédié à l'agriculture pourrait rapidement chuter à 10% d'ici 3 ou 4 ans. La réaction et l'intervention des décideurs locaux doit donc rapidement se concrétiser pour ne pas voir ces paysages ruraux se raréfier.

Quelques élus de Tressin ont mobilisé le maire de la commune, puis des communes environnantes, ainsi que de techniciens de la LMCU autour du maintien de la ruralité à Tressin. Olivier Gaya, conseiller municipal à Tressin, détaille le contexte de cette opération : « Chacun s'accorde à dire que le constat est réel, l'idée excellente et l'enjeu de taille, mais aucun ne voit ce qu'individuellement il peut y faire ».

Pour maintenir une agriculture locale et ses paysages ruraux, certains territoires intègrent cet objectif dans leurs documents d'urbanisme (cf encart p. 7). La Communauté Urbaine de Lille Métropole a pour sa part initié la réflexion sur ce sujet. En attendant, les élus de Tressin ont eux souhaité garantir la pérennité de l'agriculture locale en commençant par un projet d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

« Une AMAP est une forme particulière de vente directe qui engage mutuellement un groupe de consommateurs et un producteur local, sous couvert associatif. Elle vise à répondre à des besoins économiques (revenu juste et garanti pour l'agriculteur en ces temps de crise dans l'agriculture), mais aussi sociaux (liens producteur-consommateurs en supprimant les intermédiaires, création et maintien d'emplois agricoles, alimentation aux qualités gustatives diverses et saine)

et environnementaux (agriculture écologiquement saine). Ce projet permet à la commune de Tressin d'assurer en partie l'avenir de l'activité agricole sur son territoire » détaille Olivier Gaya, habitué à tenir ce discours visant à sensibiliser population, agriculteurs et élus.

#### **Une démarche de projet simultanée ou « systémique »**

Démarré en janvier 2009, l'engouement autour du projet d'AMAP s'avère rapide et inattendu. Les citoyens, les agriculteurs, les élus s'intéressent au projet de Tressin, cet engouement conduit les élus porteurs du projet à travailler simultanément sur les questions de la mobilisation citoyenne, du foncier et de la recherche d'un agriculteur. L'approche globale fut indispensable d'après Olivier Gaya : « Quelle approche avoir quand nous partons de rien ? ».

Cette approche « systémique », dit l' élu, génère un foisonnement de projets qui oscillent entre difficultés et opportunités du territoire.

#### **Une demande citoyenne qui dépasse le périmètre de la commune**

« Après seulement deux réunions, plus de 150 personnes ont manifesté leur intérêt pour le projet d'AMAP, habitants, élus de Tressin, de Villeneuve d'Ascq ou des communes avoisinantes... Le projet a dépassé les limites communales sans le vouloir, simplement car il touche à des préoccupations partagées au sein de ce territoire situé entre ville et campagne » s'enthousiasme Olivier Gaya.

Il est nécessaire d'informer les consommateurs afin qu'ils prennent conscience de l'engagement citoyen et solidaire que demande le projet et des enjeux qu'il recouvre. La mobilisation ne s'atténue pas et en juin 2009, l'association de préfiguration de l'AMAP se crée sur Tressin avec 57 adhérents et un blog ([amapdetressin.unblog.fr](http://amapdetressin.unblog.fr)). « Cet engouement général a d'ailleurs conduit à des projets d'AMAP de dimension intercommunale ». Il concernera les communes du Val de Marque. « Une fois que le citoyen est motivé, il nous fallait rapidement démarrer l'installation de notre producteur, c'est à ce moment là que nous avons entamé simultanément la recherche de terres et du producteur tout en continuant à animer la mobilisation citoyenne. »

### **La recherche de terres : prometteuse grâce à la mobilisation des élus locaux**

A la recherche de terres agricoles pour y installer le futur producteur de l'AMAP, les élus de Tressin ont pu rapidement trouver un accord de principe avec la Communauté Urbaine de Lille Métropole. L'implication des élus s'est avérée déterminante et a grandement facilité la démarche pour trouver le foncier. En effet, la négociation de l'accord sur les terres agricoles de LMCU (qui en possède 60% sur la commune) « *se serait avéré bien plus complexe et long pour un groupe de citoyens ou un agriculteur isolés* ». Les terrains étant désormais identifiés, reste à mener les échanges avec les agriculteurs en place de manière à préserver l'équilibre fragile de cette initiative territoriale.

### **Le plus ardu : la recherche de producteur**

« *Lors des réunions d'information certains agriculteurs locaux se sont déplacés avec curiosité et intérêt. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger les points de vue sur le métier d'agriculteur. Devant l'engouement et la demande des citoyens, ils ont commencé à s'interroger sur l'AMAP et sa combinaison de vente directe et d'agriculture paysanne.* » Cependant, si les échanges avec le monde agricole fonctionnent bien, trouver un nouvel agriculteur pour l'installation sur la commune semble plus difficile.

Cette recherche est toujours en cours en juillet 2009, alors que l'objectif est de trouver un agriculteur qui soit prêt à s'installer (sur les terres que la commune souhaite protéger) pour y cultiver des légumes d'ici la fin de l'année 2009, afin que les premières distributions de paniers puissent avoir lieu au printemps 2010. Un calendrier relativement serré, car rythmé par les saisons pour la plantation et la récolte, tout en prévenant le risque d'un essoufflement de la mobilisation citoyenne.

Une perspective tout de même : des contacts avancés sont en cours avec un couple qui souhaiterait également développer une ferme pédagogique.

Dans leur recherche, les élus de Tressin se sont rapprochés des filières des formations en production maraîchère ou en agriculture biologique notamment aux ly-

cées agricoles de Genech et de Lomme. Des partenariats ont également été montés avec l'association AVENIR qui coordonne les projets d'AMAP au niveau régional.

Devant les difficultés rencontrées, les partenariats créés, l'engouement suscité... les idées et les nouveaux projets se sont multipliés. Par exemple, compte tenu des difficultés pour trouver un maraîcher, l'idée est née de **créer sur la commune un germe pour les projets de circuits courts**, pour permettre aux jeunes ou aux personnes désireuses de se reconverter de tester ce mode de production et de commercialisation.

Si Olivier Gaya ne fait pas un mystère des difficultés rencontrées, il n'en positive pas moins la portée de cette démarche : « *il est important de répondre à ces enjeux agricoles, alimentaires, environnementaux... dont les élus ont bien conscience même s'ils ne l'avouent pas toujours. L'élu peut activer les forces vives autour de lui, faciliter des démarches, car il lui est plus facile d'ouvrir certaines portes comme celles de la LMCU ou des communes voisines...* ».

### **Et ça pollinise autour...**

L'implication des étudiants du campus de Lille 1 situé à Villeneuve d'Ascq est en réflexion, notamment pour **permettre à la population étudiante d'accéder à des produits de qualité** alors que leur situation sociale ne le leur permet pas toujours. Cette réflexion prolonge un partenariat en place depuis la création du portail internet des démarches amapiennes du Nord-Pas de Calais ([www.amap5962.org](http://www.amap5962.org)).

Une réflexion également sur les Jardins de Cocagne (voir en page 11) pourrait mener à de nouveaux développements autour de l'insertion sociale. L'élu municipal souligne le caractère évolutif et pluriel d'un projet riche de la diversité de la demande citoyenne et de ses partenariats : « *avec les projets de circuits courts, on veut quelque chose au départ mais ce n'est pas toujours ce que l'on a à l'arrivée, car d'autres questions se soulèvent et des idées apparaissent pour proposer de nouvelles suites toutes aussi intéressantes* ».

## Comment protéger les terres agricoles dans les documents d'urbanisme ?

*S'il ne suffit pas de préserver l'espace agricole par les outils d'urbanisme (dans la mesure où il faut aussi préserver l'activité par des projets de territoire), ceux-ci sont un préalable indispensable pour la formalisation de circuits courts.*

*Dans un premier temps, le SCoT permet de fixer des orientations concernant l'espace agricole mais la question de la délimitation des zones agricoles à protéger (la spatialisation) sera réalisée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU).*

### *Dans le SCoT*

Le SCoT de Lens-Liévin Hénin-Carvin a identifié les différentes fonctions de l'espace agricole à préserver ou développer :

- une ceinture verte agricole, en classant ces terres en zone A (agricole) ou N (naturelle),
- un « vecteur de lien social », selon la formule employée dans le SCoT au sujet de l'agriculture du bassin minier. Ce dernier notifie également la volonté de développer les pratiques de vente directe et d'accueil à la ferme.
- un garant de l'identité de « campagne à la ville » et de l'attractivité du territoire. Les espaces agricoles sont alors essentiellement perçus en termes de paysage, d'espaces ouverts.

### *Dans le PLU par la Zone Agricole Protégée*

La fragilité de certains espaces agricoles face au développement des zones urbaines a suscité la mise en place, dans la loi d'orientation agricole de 1999, d'un outil foncier permettant de soustraire ces espaces à la pression urbaine. Il est donc possible de classer au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en Zone Agricole Protégée (ZAP) les **zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique.**

La ZAP peut ainsi protéger des zones agricoles lorsque l'agriculture n'est plus en mesure de résister à la pression urbaine et que son maintien répond à un objectif d'intérêt général - au titre de la préservation de l'espace agricole, du paysage ou de l'environnement. À des fins paysagères, la ZAP peut notamment permettre de conserver des coupures vertes entre zones urbanisées.

La préservation de l'espace par les outils d'urbanisme fournit un cadre pour une vision territorialisée des activités agricoles : au zonage doivent se superposer des projets de développement de circuits courts.

### *Plus d'informations*

- DDAF de l'Ain, <http://ddaf.ain.pref.gouv.fr/dgeaf/textes/outils/zap.html>
- Rapport CERTU / CETE / ETD
- SCoT et agriculture : quelles stratégies développer ?



## Philippe Pilyser, chargé de mission développement économique, Pays des Moulins de Flandre

Valorisation de l'agriculture et des produits du terroir  
pour dynamiser l'économie territoriale

***Pays rural et très concerné par les migrations pendulaires domicile-travail vers la métropole lilloise, le Pays des Moulins de Flandre a engagé une politique de valorisation du tissu artisanal et commercial avec l'appui du FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), visant à développer son économie locale et en particulier lier son agriculture, ses produits du terroir, et par extension son activité touristique et gastronomique.***



### **Valoriser le terroir**

Le Pays des Moulins de Flandre a poursuivi sa politique de dynamisme économique local par la promotion de son agriculture et des produits locaux, sur un territoire comprenant plus de 1000 exploitants.

- Première étape : promouvoir l'existant, à savoir les marchés hebdomadaires et estivaux. « *Ce qui nous a amené à constater que beaucoup de producteurs locaux vendaient leurs produits sur les marchés* » explique Philippe Pilyser, chargé du développement économique pour le Pays.
- Seconde étape : « *un questionnaire envoyé à tous les agriculteurs pour connaître leurs modes de commercialisation et avoir des informations sur les produits, leur saisonnalité, les réseaux, les labels...* ».
- Et premier résultat en 2006 avec un guide de promotion des « Produits du terroir » qui recense les lieux de vente directe de produits agricoles assurés par les producteurs (vente à la ferme, magasin collectif, petit commerce) et artisans (boulangerie, boucherie, fromagerie, laiterie).

### **Développer l'attractivité touristique en reliant les agriculteurs et les restaurateurs**

« *Après un peu de benchmarking et la découverte des Assiettes du Pays des 7 Vallées, valoriser les restaurateurs utilisant les produits locaux semblait une suite logique. Le pays présente un profil très rural entre Bergues et Cassel, avec une certaine attractivité touristique caractérisée par le nombre de restaurants* » qu'il fallait donc développer et valoriser par un projet d'assiettes du Pays des Moulins de Flandre.

Les assiettes du Pays viennent ajouter une nouvelle dimension à la créativité des nombreux restaurateurs, une dimension terroir et authenticité. Pour que les restaurateurs puissent inclure du local dans

leurs cartes, encore faut-il qu'ils puissent s'approvisionner autrement qu'au Métro et sans que cela devienne un casse tête : les troisième et quatrième étapes ont respectivement consisté en un nouveau questionnaire, cette fois adressé aux restaurateurs, pour évaluer leur motivation. Puis, à faire percoler ces nouvelles données avec celles issues de la première enquête, afin de rapprocher agriculteurs et restaurateurs... et ainsi supprimer les intermédiaires entre le champs et l'assiette. Le premier guide « Assiettes du Pays des Moulins de Flandre » a ainsi pu sortir en 2007.

Chambres consulaires (Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture), Comité de promotion Nord-Pas de Calais, associations de producteurs présentes sur le territoire... sont impliqués, pour mieux travailler sur les domaines agricoles et touristiques, car le projet insiste sur cette synergie mais aussi sur l'image du Pays qu'il véhicule. Car, tandis que « *les gens qui vont au restaurant aiment savoir ce qu'il y a dans leur assiette, les producteurs y découvrent un nouveau débouché qui valorise leurs produits. Quant aux restaurateurs, la proximité, le local, le terroir sont de plus en plus au goût du jour des clients et des consommateurs* ».

En 2007, il y avait 16 restaurateurs qui participaient au projet, en 2008 ils étaient 22. Un engouement qui traduit la satisfaction des restaurateurs et, très probablement, leur attachement aux savoir-faire locaux. Un engouement susceptible de faire encore tâche d'huile.

### **Effets rebonds en série**

D'autres initiatives sont nées de la dynamique créée sur le territoire :

- Une autre démarche importante du programme d'actions, en faveur du développement du commerce et de l'artisanat, est de promouvoir et de valoriser l'activité boulangère par le biais de la création d'un pain du Pays des Moulins de Flandre sous le nom de « Pavé des Moulins de Flandre » à laquelle une quinzaine d'artisans – boulangers du Pays participent.

- Le Pays des Moulins de Flandre donne son soutien au réseau des « Cafés Randos » qui valorise 25 cafetiers utilisant des produits du terroir et offrant de nombreux services (qualité d'accueil, grande disponibilité, vente de repas pique-nique, connaissance du secteur, information sur la randonnée...).

## Co-développements de la démarche avec le Pays voisin

**Le Pays Cœur de Flandre à partir de 2010 va développer une extension du projet des Assiettes de Pays. Ce dernier affiche d'ores et déjà la volonté de développer la velur ajoutée environnementale du projet, en y intégrant des modes de production agricoles plus respectueux de l'environnement. Ainsi, les deux Pays voisins collaborent en vue du développement d'une agriculture plus durable sur leur territoire.**

## Michel Thellier, maraîcher (Artois)

Cultivateur de lien social et de changement

**Après avoir été agent dans une sucrerie pendant 10 ans, Michel Thellier, par lassitude, décide au milieu des années 1980 de démarrer un élevage hors sol de lapins. Guidé par les conseils de la Chambre d'Agriculture, et afin de répondre aux critères des organismes de subventions, il augmente la taille de son projet d'installation, et démarre son élevage avec de 400 à 500 lapins hors sol. C'est ainsi qu'il met de côté – temporairement – ses rêves de transformation et de vente directe, jusqu'au début des années 90, période à laquelle il explore l'alternative maraîchère.**



### Première désillusion...

Cette première expérience de l'élevage sonne comme un désenchantement : il s'aperçoit alors qu'il est « *le dernier maillon de la chaîne, un simple exécutant* ». « *Les animaux sont élevés dans des conditions industrielles : sous antibiotiques, antistress, avec une concentration extrême des animaux dans le bâtiment, une alimentation entièrement industrielle...* ». Puis, simultanément, s'écroulent les prix du marché tandis que flambent ceux de l'alimentation pour lapins d'élevage : « *Impuissant face à ce système productiviste, j'étais obligé de changer d'orientation, obsédé par l'envie de devenir indépendant* ».

### ... et changement de cap

Ses premiers pas dans une alternative maraîchère démarrent au début des années 90, avec de la vente directe de fraise. « *Mais les consommateurs me demandaient plus, et quelque chose de différent de l'offre du marché.* » Opportunément, 1,5 hectare se libère à côté de son exploitation, il peut alors diversifier son activité. Il s'agrandit jusqu'à avoir 5 ha, et produit aujourd'hui plus d'une trentaine de fruits et légumes. Et élève de la volaille, une race rustique et locale, en circuit fermé, en produisant lui-même les céréales pour leur alimentation. En s'extrayant ainsi des circuits traditionnels de vente,

Michel Thellier a gagné la liberté et l'autonomie, pour le choix de sa production, des prix, mais il a aussi gagné en qualité de vie.

### Pourquoi vendre en circuit court ?

Michel Thellier commercialise toute sa production en circuit court. Un système qui lui permet d'être totalement indépendant et d'avoir une exploitation économiquement viable, sans toucher aucune aide financière. « *Je ne rencontre qu'incrédulité en face de moi lorsque je dis qu'avec 5 hectares je vis décemment, que l'autonomie m'apporte la liberté et que je ne connais plus le stress. Ma seule contrainte est de répondre à la demande des consommateurs qui se fait de plus en plus forte.* »

En faisant les marchés d'Arras, il sent qu'il « *apporte réellement quelque chose aux consommateurs, en les sensibilisant aux produits locaux de qualité, et en les informant sur l'agriculture paysanne. Cet échange est enrichissant et motivant* ». Il a d'ailleurs organisé des portes ouvertes qui ont connues un bel engouement.

Avec les associations AVENIR et Cedapas, Michel Thellier a participé à la mise en place d'un projet de circuit court, Alter'Circuit (cf encart p. 11). Le lien créé avec les consommateurs est là aussi très valorisant, et lui permet de mieux répondre aux attentes. **Les variétés anciennes emportent la préférence de la clientèle** : courge ancienne, pois mange-tout..., il se lance alors dans la culture de ces produits locaux et rustiques.

## Former la nouvelle génération d'agriculteurs à la diversité des projets agricoles

Différentes formations en maraîchage ou en agriculture biologique apparaissent depuis plusieurs années dans les établissements scolaires de la région, comme en témoigne Dominique Aubine, directeur de l'**ÉTABLISSEMENT PUBLIC AGRO-ENVIRONNEMENTAL DE TILLOY-LES-MOFFLAINES**, à côté d'Arras. Dans son établissement, les jeunes peuvent découvrir et comparer les vertus de l'agriculture biologique à celles de l'agriculture conventionnelle, et acquérir les techniques nécessaires à sa maîtrise.

D'autres modalités de formation sont également développées à **AMBRICOURT**, où un site permet à des porteurs de projets de se tester avant de lancer leurs activités agricoles en production biologique. Ce centre d'expérimentation, « **LE GERMOIR** », est ouvert aux personnes en situation précaire et désirant changer de voie. Ils peuvent y produire, pendant 1 ou 2 cycles de production, les cultures de leur choix, tester les techniques biologiques, envisager leur mode de commercialisation et s'inscrire progressivement dans les réseaux régionaux.

Et, pourquoi pas, imaginer que les efforts des territoires et des lycées agricoles puissent se rencontrer à l'occasion d'une offre de formation donnant la part belle aux circuits courts, ou encore par l'ouverture d'espaces de coopération à l'extérieur de l'établissement d'enseignement ? Une idée pas si incongrue dans la mesure où les acteurs de la formation – mais aussi les agriculteurs, même en devenir – sont des acteurs du territoire. Une telle coopération pourrait ouvrir considérablement le champ des possibles à une nouvelle génération d'agri-

## L'échelon local et la formation, deux déterminants de l'évolution des pratiques agricoles

« Les agriculteurs se complaisent trop souvent dans un système conventionnel qui fonctionne bien, certes, mais qui est à bout de souffle. » Pourquoi changer un système qui semble bien fonctionner ? L'évolution de pratiques standardisées, structurées pour des logiques de marché mondialisées, ne va pas de soi, même si les arguments ne manquent pas. « Dans ce système conventionnel, on nous impose un schéma, nous oblige à un rendement optimal. Aujourd'hui, on veut toujours rechercher la productivité mais ce n'est pas sain, on ne respecte plus le cycle naturel. » Citons, toutefois, le très récent plan Barnier pour le développement de circuits courts, daté de juin 2009 : ce plan est la première pierre apportée à la réglementation française en faveur de l'alternative agricole.

Mais l'évolution des pratiques ne peut se contenter de la voie législative : « il faut, en amont, accentuer la sensibilisation lors de la formation dans les lycées agricoles pour montrer aux jeunes qu'on peut produire sainement, proprement et vivre décemment avec l'agriculture bio ou paysanne ». Cette question de la formation est en effet au centre du développement de circuits courts alimentaires durables. (-> cf encart ci-contre)

*Pour conduire le changement et amener à l'évolution des pratiques, l'échelon local a son rôle à jouer malgré les nombreuses difficultés que cela représente. Le territoire est un acteur tout indiqué pour accompagner ce changement de pratiques en sensibilisant tout à la fois producteur et consommateur, en organisant l'offre et la demande à l'échelle locale...*

*Pour ce faire, la collectivité ne doit pas négliger les réalités des agriculteurs et pour cela les intégrer et les faire participer aux politiques du territoire. En intervenant ainsi, en préservant l'espace agricole d'une part, et en insufflant une dynamique agricole dans son projet de territoire, la collectivité sera en mesure de garantir la pérennité d'activités agricoles qualitatives sur son territoire.*

## Du groupement d'achats à une boucherie coopérative : d'Al'terre circuit à la Maillotine

*En 2006, des producteurs, des militants syndicaux et associatifs, des citoyens de l'Artois, se penchent ensemble sur les habitudes de consommation, et plus particulièrement sur la provenance des produits dans les assiettes. Avec pour objectif, dessiner et proposer un circuit de distribution alternatif à la grande distribution.*

Ces réflexions aboutissent à la création de l'association Al'terre circuit en septembre 2006.

Chaque semaine, une quarantaine de consommateurs propose une commande à six producteurs et récupère les produits lors d'une permanence assurée à tour de rôle par les membres du circuit. Autour de ces échanges en sont apparus d'autres, de nature différente : échange de recettes, informations sur les enjeux de l'agriculture, charte de l'agriculture paysanne, le travail et les pratiques des producteurs, l'environnement, etc.

Mais le collectif ne veut pas se limiter à la commercialisation directe de produits non transformés et s'empare d'un projet plus ambitieux : créer un outil de transformation (viande, lait, fruits et légumes), géré collectivement et qui s'inscrit dans une démarche associant producteurs-paysans, consom'acteurs, et salariés-transformateurs. La coopérative « La Maillotine » est ainsi créée en 2007 à Mailly-Maillet, financée collectivement par dix producteurs cautionnaires et 65 consom'acteurs ayant pris une part sociale dans le capital.

## AMAP et Jardins de Cocagne Des projets aux vertus différentes

**L'AMAP - Association pour le maintien d'une agriculture paysanne** - est un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et un agriculteur local, basé sur un système de distribution hebdomadaire composée des produits de la ferme, le tout régi par un contrat solidaire (les consommateurs payent à l'avance leurs paniers). La première AMAP en France a été créée en 2001.

**Les Jardins de Cocagne** sont des jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale et professionnelle créés en 1991, avec une forme de commercialisation similaire aux AMAP sous forme de paniers hebdomadaires.

Au premier abord, le mode de fonctionnement des Jardins de Cocagne se rapproche du système des AMAP sur de nombreux points :

- La production commercialisée à destination d'un réseau d'adhérents-consommateurs sous la forme d'un panier hebdomadaire de légumes frais de saison.
- La promotion d'une agriculture de qualité, respectueuse de la nature, tout en cherchant à s'intégrer au secteur professionnel agricole local.
- Les consommateurs sont des adhérents de l'association.
- L'animation est faite par les membres du réseau d'adhérents qui veillent à l'information et au fonctionnement du réseau.

Cependant, les Jardins de Cocagne se distinguent concrètement des AMAP par leur vocation principale :

- Les AMAP ont pour objectif de conforter l'agriculture paysanne : offrir au producteur une alternative au commerce et au marché agro-industriel et créer un lien direct entre paysans et consommateurs.
- Les Jardins de Cocagne visent en particulier la réinsertion sociale et professionnelle : proposer un travail à des personnes en grandes difficultés pour lutter concrètement contre les exclusions et la précarité.

L'engagement des adhérents diffère également, il est plus souple dans les Jardins de Cocagne, là où les AMAP peuvent demander une implication plus importante comme une aide ponctuelle aux travaux agricoles.

## Dominique Hays, Directeur, Chênelet, initiateur du projet Terre d'Opale

De l'insertion dans les activités de production...

**Intégrer le social de l'amont à l'aval, de l'insertion pour la production de légumes à la question de l'accessibilité à tous à une alimentation de qualité. La première pierre à cet édifice en est les Jardins de Cocagne, jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale et professionnelle. Créés il y a une quinzaine d'années à Besançon (cf encart), ils ont inspiré l'activité de production maraîchère du Chênelet démarrée en 2002. L'association Chênelet a ainsi intégré ce réseau et produit des légumes biologiques dans une optique de redynamisation par l'activité professionnelle.**



### **Le social par l'insertion : les Jardins de Cocagne**

Un concept finalement très simple comme le présente Dominique Hays : « Vous avez besoin de légumes. Ils ont besoin de travail. On va passer un deal ». Un deal qui concerne 70 familles et se

décline, sous forme "d'adhésion solidarité" à raison d'un panier de légumes bio frais et de saison chaque semaine et toute l'année. Cela implique de produire, sur un hectare, 50 variétés de légumes par an, afin de prévenir une éventuelle lassitude des abonnés. Cette diversité de la production exige une gestion pérenne et un encadrement spécialisé, notamment dans la culture agrobiologique.

### **Terre d'Opale : les bienfaits de la mutualisation pour les agriculteurs, source de viabilité économique**

Conscient de l'opportunité de créer un nouveau métier autour de la livraison en circuit court, le Chênelet s'associe avec six producteurs biologiques à proximité pour développer le projet Terre d'Opale, un nouveau projet de paniers hebdomadaires à l'échelle cette fois-ci de la Côte d'Opale.

« Mis en place pour créer de l'emploi, ce projet Terre d'Opale permet à des personnes pas ou peu qualifiées de continuer à vivre sur leur territoire. »

400 adhérents se sont engagés à prendre un panier hebdomadaire de 10€, le projet atteint ainsi une taille critique lui permettant de contrôler les coûts et d'assurer sa pérennité.

Plus encore, ce regroupement d'agriculteurs permet de mutualiser une diversité d'activité qu'un agriculteur seul peut difficilement mettre en œuvre. Ainsi, sont mutualisés le conditionnement, la gestion des adhérents, la vente, la livraison, la logistique, mais aussi les techniques

agronomes... Autant, aussi, d'économies d'échelles...

« Les producteurs se sentent moins seuls, et cette coopération permet de consolider les petites installations », le projet Terre d'Opale « permet aux professionnels d'être plus solides ensemble ».

Le projet porte en son germe une réflexion sur l'alimentation de la société dans son entiereté. « Parce que l'urgence est là dans un contexte de crise économique mais aussi alimentaire, il ne faut plus être dans l'imaginaire mais le transcender par plein d'initiatives et en créant les moyens de les recouper. » Autrement dit enrichir et regrouper les dynamiques isolées par un changement d'échelle des circuits de production et de commercialisation.

### **Une dynamique pour inspirer les collectivités**

Son ambition pour les collectivités est qu'elles s'emparent de l'imaginaire développé par les altercircuits, agriculteurs bio et paysans, qu'elles en deviennent partie prenante : telle semble être la condition de projets de territoire d'ampleur, d'une activité économique ancrée localement.

Un projet comme Terre d'Opale contient ainsi le germe d'une agriculture et d'une alimentation repensées à l'échelon local, « c'est un regroupement pour préparer l'avenir car à terme il ne sera plus possible de produire avec des intrants

chimiques pour des raisons environnementales et économiques. De plus, l'agriculture biologique, ou l'agriculture locale, ajoutent de la cohérence et permettront peut être d'éviter l'effolement sur la question du coût de revient des activités agricoles. » Ainsi c'est à la fois la collectivité qui est concernée au travers de ses

compétences et politiques sociales et environnementales, et le territoire, en tant qu'échelle structurante de l'offre et la demande de produits alimentaires : une petite révolution, un mouvement de relocalisation des politiques agricoles entrevu par Dominique Hays dans le cadre de ses activités à l'APES et au Chênelet.

**« Terre d'Opale, ce ne sont pas que des légumes, c'est aussi plein de dynamiques qui se mettent en place et créent une vie au sein du territoire. »**

Dominique Hays

### **L'accessibilité de tous à des produits de qualité**

Administrateur de l'APES (Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire), la tête de réseau des acteurs de l'économie solidaire du Nord-Pas de Calais, Dominique Hays y a injecté ses réflexions autour de l'accessibilité alimentaire

Débats, échanges, mutualisation d'expériences, référencement de bonnes pratiques... L'APES cherche à faciliter les initiatives autour de l'accessibilité à une alimentation de qualité. « L'accessibilité peut se faire par une épicerie so-

ciale par exemple, ou par des paniers « discount » pour les personnes en difficulté. D'autres réflexions se penchent sur l'idée d'un rabai en échange de la participation des gens qui n'ont pas forcément les moyens. » Histoire d'éviter ainsi de reproduire les schémas de dépendance vis-à-vis de l'aide publique. Mais la question de l'accessibilité n'est pas seulement financière, elle va au delà en abordant les questions du goût, de l'éducation alimentaire, des choix de consommation, de la diversité alimentaire, de la conscience sociale.

## La SCIC : une réponse aux besoins collectifs du territoire

***Pour que le territoire soit partie-prenante des activités de production et de commercialisation agricole, un dispositif innovant est en plein essor, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), une structure économique et un lieu de dialogue entre usagers, producteurs et collectivités.***

De forme privée et d'intérêt public, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est une nouvelle forme d'entreprise collective qui permet d'associer celles et ceux qui, salariés, usagers, bénévoles, collectivités territoriales ou tout autre partenaire, veulent agir ensemble autour d'un même projet de développement local sur un territoire.

La SCIC est une entreprise coopérative comme la SCOP (Société Coopérative de Production), mais avec une dimension supplémentaire, l'utilité sociale, eu égard à sa filière d'activité ou au territoire sur lequel elle s'implante. La particularité du statut de la SCIC est de permettre de réunir et d'engager financièrement des acteurs différents et notamment « publics », articulants ainsi l'intérêt collectif et l'intérêt général, sur fond d'ancrage territorial. Du point de vue de la gouvernance, près de la moitié des SCIC comptent des collectivités territoriales au nombre des sociétaires. Ces collectivités territoriales ne peuvent détenir ensemble plus de 20% du capital.

La SCIC s'inscrit dans une démarche de développement local et durable. L'exercice démocratique se traduit par la coopération entre les collègues d'acteurs (salariés, usagers, collectivités...).

### ***Une première SCIC de distribution de denrées alimentaires en filière courte en Auvergne***

En Auvergne, l'association Auvergne Biologique organise des repas 100% bio dans des établissements scolaires de la région depuis 2002. Pour l'association, proposer une restauration collective bio n'a de sens que si elle permet de développer la filière biologique locale, et de rester en adéquation avec les valeurs de l'agriculture biologique (favoriser la proximité entre le consommateur et le pro-

ducteur, respecter le cycle des saisons, réduire les transports et donc les gaz à effet de serre...).

Pour développer cette filière, la SCIC « Auvergne Bio Distribution », plate-forme dédiée à l'approvisionnement en produits bio régionaux de la restauration collective, est créée en 2007 entre salariés, transformateurs, producteurs et collectivités (communauté de communes, conseil général).

### ***POUR EN SAVOIR PLUS***

***Rendez vous sur le panorama Circuits courts alimentaires durables, rubrique Circuits courts sur [www.cerdd.org](http://www.cerdd.org), rubrique circuits courts***

**Assemblée Permanente  
pour l'Économie Sociale  
UN LIVRE BLANC**

**POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

**Disponible fin 2009, ce livre blanc doit valoriser des initiatives régionales pour l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité.**

**L'objectif est de présenter aux territoires des actions améliorant l'accessibilité financière à une alimentation de qualité et mettant en valeur les problématiques de la cohésion sociale, de la lutte contre la précarité... Ce travail vise également à identifier les conditions de réussite de ce type de projet (opportunités, personnes ressources...) afin de les rendre transférables sur d'autres territoires.**



## Benchmarking des initiatives de circuits courts en Nord-Pas de Calais **Découvrez le panorama circuits courts sur [www.cerdd.org](http://www.cerdd.org)**

*Parmi les différents supports d'information et outils proposés par le Cerdd sur cette thématique émergente mais extrêmement dynamique en région, entre les actes du premier Atelier-Débat consacré au thème, la grille de questionnement des projets de Circuits courts Alimentaires Durables (Territoires, les leviers de durabilité à votre disposition - parution décembre 2009), le panorama des initiatives et acteurs ! Issu d'un travail de capitalisation et de recensement mené depuis l'été 2008, ce panorama constitue un excellent support de benchmarking permettant aux porteurs de projet d'aborder la pluralité des démarches.*

*Les Bio cabas de Norabio : des filières courtes et biologiques à dupliquer dans votre commune !*

(...) Frédéric Né, salarié de Norabio, explique que « le problème de l'agriculture biologique en région Nord Pas-de-Calais est qu'il est difficile d'avoir des secteurs forts bien identifiés, le secteur élevage par exemple ». En effet, la très faible surface cultivée en bio (0,4 % des surfaces agricoles de la région) et l'hétérogénéité des productions rendent difficiles la structuration de la filière. Il est encore plus difficile de rassembler dans le secteur légumier car les maraîchers, dont les 9/10e pratiquent la vente directe, ont chacun des problématiques différentes. Cependant, la charge de travail que demande la vente directe explique pourquoi certains ont décidé, il y a cinq ans, de

mettre en commun un circuit de distribution court, qui deviendra le système des Bio cabas. D'abord prise en charge par le GABNOR (Groupement des agriculteurs biologiques du Nord Pas-de-Calais), la distribution des Bio cabas, prenant de l'ampleur, fut ensuite confiée à la coopérative Norabio. Aujourd'hui, c'est une vingtaine de producteurs (maraîchers et arboriculteurs) qui participent au projet des Bio cabas et 850 consommateurs qui en sont bénéficiaires sur Lille et sur Douai. (...) A la demande de collectivités territoriales, Norabio peut envisager de nouveaux points de livraison.



### **Les AMAP en Nord - Pas de Calais : qui est à l'initiative ?**

(...) L'idée de la maire d'Hantay était de modifier, dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le statut de cette ZAC en Zone Agricole (ZA) afin qu'elle puisse être mise à disposition pour le projet de Romuald. Cela a pris deux ans et demi, le temps de convaincre la LMCU, de mener l'enquête publique, d'obtenir l'autorisation d'exploiter... En avril 2008, Romuald s'installe enfin sur cette terre de 1,5 hectares. Il est en conversion pour passer en l'agriculture biologique. Un bail de neuf ans a été signé avec la LMCU. Romuald affirme que « *c'est fort symbolique qu'une terre communautaire passe de ZAC à ZA. De plus, c'est le*

*premier bail rural signé par la Métropole lilloise* ». Les premiers paniers de légumes ont été livrés en juin 2008, à 35 familles lilloises et 25 familles des Weppes. (...) La création de l'AMAP des Weppes en mai 2007 a véritablement lancé le phénomène des AMAP en région. En 2008, celui-ci a pris une ampleur surprenante : en mars a été créée l'AMAP du Quercitain au Quesnoy, en avril, l'AMAP de la Pévèle à Ennevelin et l'AMAP des Moulins de Flandres à Pitgam... En juillet 2009, l'association AVENIR dénombrait dix AMAP en fonctionnement et quatre en construction !

### **La régie agricole :**

#### **Une réponse aux besoins de la collectivité**

Avec environ 350 hectares de foncier, la municipalité toulousaine est le plus gros exploitant agricole du département.

Jusqu'à présent, la régie menait une gestion traditionnelle de ses terres. Les produits céréaliers étaient vendus via les circuits longs, sans réelle traçabilité. Mais cette année, en 2009, un cap est franchi : la production s'oriente vers une agriculture biologique justifiée par le souci de privilégier la filière courte dans le respect des terres, de préserver la qualité de l'eau et de protéger la santé des Toulousains.

En partenariat avec la FRAB (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique), 270 hectares sont en cours de

conversion (sur trois ans) à la culture biologique, et les 80 ha restants seront entretenus en prairie. (...)

L'objectif est de susciter l'intérêt des autres producteurs locaux et de démontrer l'existence de débouchés rentables pour la production biologique (qui peuvent d'ailleurs être initiés par la collectivité). (...)

La ville de Toulouse cherche à mobiliser les cuisines collectives locales (hôpitaux, collèges, lycées, universités) vers une méthode d'achat qui privilégie des produits régionaux, frais et biologiques avec, comme règle fondamentale, la limitation du nombre d'intermédiaires et des transports.

### **Pays de la Lys Romane**

#### **Les circuits courts alimentaires infiltrés dans la stratégie globale du territoire**

Le Pays de la Lys Romane s'engage dans une politique forte sur les circuits courts alimentaires et l'agriculture durable. Avec une approche transversale au travers du Plan Energie Climat Territorial (PECT), de la Trame Verte et Bleue (TVB), du Plan Local de Développement Economique (PLDE) et du Plan d'Agriculture Durable (PAD), le Pays met les circuits courts au cœur des différentes orientations du territoire. (...)

La première étape a reposé sur un diagnostic approfondi de l'agriculture, sur un territoire qui comprend plus de

260 exploitations agricoles. Ce diagnostic a été réalisé en 2006-2007 en partenariat avec l'OPCRA (Observatoire Permanent du Changement Rural et Agricole), la Chambre d'Agriculture et le GRECAT. Ce diagnostic présente le profil des exploitations (statut, productions, surface...), et aborde également la thématique des circuits courts. Ainsi, nous savons que 25% des agriculteurs pratiquent la vente directe et 9% vendent sur les marchés locaux. C'est à partir de ce diagnostic que se développe le Plan d'agriculture durable du Pays et en particulier les projets de circuits courts alimentaires.

## Circuits courts alimentaires durables 9 points de méthode

### Coopération locale

#### Entre agencement des acteurs et partage d'objectifs communs

##### **Le projet doit rentrer dans une stratégie foncière cohérente, réfléchi et planifiée :**

- dans les documents d'urbanisme, trouver une adéquation entre aménagement économique et résidentiel, et espaces agricoles et naturels ; orienter l'usage des sols dans la planification spatiale. Il s'agit d'intégrer les circuits courts dans une stratégie territoriale globale, à travers les différents programmes que sont la TVB, le PECT, le SCOT...

##### **L'incitation vis-à-vis des projets de circuits courts est un levier presque exclusivement territorial :**

- accompagner les agriculteurs qui souhaitent s'orienter vers l'agriculture environnementale et la commercialisation de proximité,
- travailler en amont sur la formation des jeunes (avec les établissements d'enseignement agricole, des Germeurs...),
- renforcer l'économie locale en valorisant le potentiel du territoire, ses savoir-faire.

##### **La collectivité a un rôle d'entremetteur et de catalyseur entre la demande citoyenne et l'offre disponible sur son territoire. La mutualisation des compétences entre les différents acteurs permet de créer la synergie indispensable au développement de projet de circuit court au niveau territorial :**

- Intégrer les préoccupations sociales à chaque stade du projet (insertion par l'activité, liens producteurs-consommateurs, accessibilité financière...),
- Travailler sur l'éducation alimentaire : réapprendre aux consommateurs le sens des saisons et ouvrir le débat sur l'alimentation sont des enjeux populaires auxquels la collectivité peut apporter une réponse.
- Créer des liens et échanger avec les acteurs du monde agricole (associations, agriculteurs, chambres consulaires...),
- Créer des structures innovantes (comme les SCIC) pour accueillir, notamment, des plate-formes de mise en relation entre producteurs et collectivités et développer collectivement la production locale,
- Agir sur la commande publique : avant tout marché ou appel d'offre, rencontrer les producteurs locaux, faire l'état des lieux des quantités produites localement, de la saisonnalité et des dates de récolte, afin de dynamiser la production locale plutôt que de générer des transports par une demande inadaptée aux capacités de production locale.

#### **Personnes ayant participé aux débats :**

AILLERIE (Communauté Artois Lys), Madame ALLAERT-DEGUNST (Leffrinckoucke), Dominique AUBINE (Lycée agro-environnemental), Gautier BAILLY (Conseil Général Pas de Calais), Gérard BARBIER (UFC QC Artois), Sandrine BELLAND (Mission Bassin Minier), Yves BONNIERE (UFC QC Artois), Marie-Florence BRIDOUX (Béthune), Florence CANTRELLE (Pays du Ternois), Elise CARON (AIRELE), Jean Michel CARPENTIER (Leers), Denis CORDONNIER (Citation et Ensemble), Marie CORDONNIER-PORRO (Citation et Ensemble), Madame CRINQUETTE (GRDA de Béthune), Pierre DAMAGEUX (Loos en Gohelle), Sarah DUQUEYROIX (Chambre agriculture), Nathalie FLAUTRE (Les Verts), Françoise GIROUX (Environnement et Développement Alternatif - EDA), Amélie GONCALVES (INRETS), Samba cor GUEYE (SUNUBIO), Simon HALLEZ (PNR Caps et marais d'Opale), Odile HONDET (DRAAF NPDCe), Richard JULIAN (Lille), Marie Hélène LECOLIER (CIVAR), Audrey LEEMAN (Extra Muros), Frédéric LESCUREUX (Université Lille), Nathalie MALAQUIN (Béthune), Marjorie MALLECOT (Extra Muros), Anne Cécile MARIET (Environnement et Développement Alternatif), Jean-Jacques MARTEL (Communauté de Communes Artois-Flandres), Aurélien MOREL, Brigitte MOREL (Professeur des écoles), David MOULIN (Espaces Naturels Régionaux), Pierre NAGLIK (Artois Comm), Sébastien NOEL (association Le Maillon), Laure OLIVIER (Arras), Virginie ORIENTE (Extra Muros), Christian PETIT (Aquaduc Associés), Alain PLAQUET (Leffrinckoucke), Rodrigue PRZYMENSKI (Comité de promotion NPDC), Nelly RAVAIU (Méricourt), Bernadette RIEZ, Eugénie RUCKEBUSCH (Agence d'Urbanisme et de Développement de la région de Saint Omer), Adeline SCREVE (Conseil régional), Caroline SENEZ (Extra muros), Jean Marie SEYKENS (Leers), Serge TOUREAU (Étudiant DLESS), Philippe VANDERESTREATEN (Aquaduc Associés), Anne-Marie VERHEEKEN (Leffrinckoucke), Jean-Michel WAEGEMACKER (Laventie)

## Les Ateliers-Débats du Cerdd

#### **Cerdd, novembre 2009**

Centre Ressource du Développement Durable  
Site du 11/19 - rue Bourgogne - 62750 Loos-en-Gohelle  
www.cerdd.org ; contact@cerdd.org

Directeur de la publication : Emmanuel Bertin  
Rédaction : Landry Lebas, Marie Décima, Julie Nicolas  
Crédits photo : Landry Lebas, Antoine Vaast  
Animation : Marie Décima



Membres du GIP Cerdd : Communauté de Lens-Liévin, CPIE Chaîne des Terrils, Environnement et Développement Alternatif, GdF Suez, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, Ville de Valenciennes